



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents :** M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, Mme Sophie MOUQUET, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Fabien PIVETTE, Mme Ilda FELICADE, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Pascal VAUZELLE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO,  
M. Didier VAUCHEL pouvoir à M. Jean Jules MORTEO  
M François-Xavier DUBROUS pouvoir à Mme Marie BEAUMELOU  
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Abdel BABACI  
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à M. REBYFFE,  
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à M. Christian MIGLIAVACCA  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR  
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Mme Christine VISINE

**Absente excusée :** Mme Nathalie JULIAT

**Absente non excusée :** Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance :** M. Fabien PIVETTE

**N° 20232303-18 : Demande de subventions au titre de la DSIL, de la DETR, du Fonds Vert et du fonds d'aide aux territoires du Département du Val d'Oise pour la réalisation d'une maison des services rue Jules Picard**

Dans le cadre de son action en faveur du développement des services et des commerces la municipalité a acquis une résidence de la rue Jules Picard afin de créer d'une maison des services en plein cœur de ville. L'espace aménagé facilitera l'accès des habitants à des services locaux de proximité : police municipale, social, jeunesse..., ainsi qu'à une agence postale communale qui assurera un service postal communal suite à la fermeture annoncée de l'agence Postale.

Située en hypercentre dans la rue commerçante, l'attractivité de maison des services sera renforcée par l'aménagement d'un espace de stationnement aux abords du site. La livraison du parking est prévue au 2<sup>nd</sup> trimestre 2023.

La maison dispose d'un cadre architectural à préserver et ne sera que peu modifiée en extérieur (transformation d'un garage en locaux de bureaux pour la Police Municipale).

Dans ce bâtiment R+1 la mise en accessibilité sera réalisée pour permettre l'accès à tous les niveaux.

La présence de la Police Municipale permettra une sécurité accrue en étant à proximité directe des commerces. Il sera aussi plus facile d'assurer des patrouilles piétonnes régulières.

L'un des objectifs est de créer au sein de la maison des services un espace ouvert aux partenaires extérieurs qui pourront y assurer des permanences (mission locale, pôle emploi, associations, intervenants dans le domaine de l'insertion, de l'emploi, de l'accès aux droits...). L'intervention d'acteurs extérieurs pourra permettre de créer des actions pluridisciplinaires autour de certaines thématiques partagées (insertion, vieillissement...).

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20230323-20232303DEL

Un architecte a réalisé une étude d'avant-projet pour l'aménagement de cette maison qui comprendra aussi une salle de réunion et des locaux destinés aux partenaires extérieurs qui pourront assurer des permanences.

Il est proposé de demander des financements de cette opération auprès des partenaires financiers, le coût des travaux est estimé à 436 000 € HT auquel il convient d'ajouter le coût des études estimées à 39 000 €.

L'Etat peut participer au financement de l'opération au titre de plusieurs dispositifs :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local permet d'atteindre un taux de subvention calculé au cas par cas au titre de la rénovation thermique des bâtiments
- La Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux vise à financer également les opérations de rénovation des bâtiments
- Le Fonds Vert qui correspond à une enveloppe exceptionnelle mise en œuvre par l'Etat pour accompagner la transition environnementale des territoire peut accompagner certains postes de dépenses en rapport avec l'amélioration thermique du bâtiment.

Il est également envisagé de solliciter auprès du Département du Val d'Oise une subvention au titre du dispositif de l'aide aux territoires pour l'aménagement des locaux de Police Municipale.

Dans la mesure où la participation financière minimale d'une collectivité territoriale pour la réalisation d'une opération d'investissement est de 20 %, il est proposé de solliciter une participation des financeurs à hauteur de 80% des dépenses subventionnables.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les travaux s'inscrivant dans le développement d'une maison des services située n°13 rue Jules Picard dans le but de développer l'activité du centre-bourg et particulièrement les commerces de proximité,

**Considérant** que les travaux peuvent être éligibles au fond de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2023 et que la Commune peut prétendre à bénéficier du concours financier de l'Etat attribué sous la forme d'une dotation budgétaire,

**Considérant** que les travaux peuvent être éligibles à la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux Dotation (DETR) au titre de l'année 2023 et que la Commune peut prétendre à bénéficier du concours financier de l'Etat attribué sous la forme d'une dotation budgétaire,

**Considérant** que les travaux peuvent être éligibles au « fond vert » au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,

**Considérant** que les travaux peuvent être éligibles au dispositif de subventions du Département du Val d'Oise au titre des aides pour l'aménagement des locaux de Police Municipale,

**Considérant** que le coût des études et des travaux est estimé à 475 000 € HT,

**Considérant** que dans la mesure où la participation financière minimale d'une collectivité territoriale pour la réalisation d'une opération d'investissement est de 20 %, il est proposé de solliciter une participation des financeurs à hauteur de 80% des dépenses subventionnables.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à, à l'unanimité des voix (27 voix POUR dont 8 pouvoirs),**

**DECIDE** de solliciter une dotation budgétaire au meilleur taux au titre au fond de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation d'une maison des services située 13 rue Jules Picard,

**DECIDE** de solliciter une dotation budgétaire au meilleur taux au titre Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux Dotation (DETR) pour la réalisation d'une maison des services située 13 rue Jules Picard,

**DECIDE** de solliciter financement au meilleur taux au titre du Fonds Vert pour la réalisation d'une maison des services située 13 rue Jules Picard,

**DECIDE** de solliciter auprès du Département du Val d'Oise une subvention au titre du dispositif de l'aide aux territoires au titre de l'année 2023 pour l'aménagement des locaux de la Police Municipale situés 13 rue Jules Picard,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Lieux		Montant estimatif HT	Financement	Montant HT	%
Bâtiment situé sur la parcelle cadastrées AD 159 du 13 rue Jules Picard	Etudes	39 000,00 €	Dotation budgétaire du DSIL	100 050,00 €	21,06%
			Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux	174 400,00 €	36,72%
	Travaux	436 000,00 €	Subvention du Conseil Départemental plafonnée sur 250 000 €	45 600 €	40,00%
			Subvention du Conseil Départemental	59 950 €	22,95%
	Total	475 000,00 €	Commune	95 000,00 €	20%

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à présenter les demandes de subventions de la Préfecture de l'Oise au titre de la DSIL ainsi que de la DETR

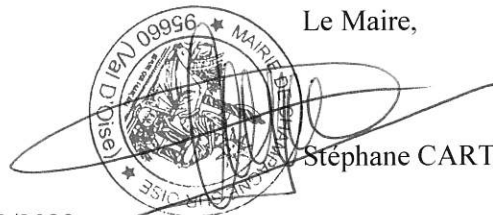
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès des services de l'Etat compétents au titre du Fonds Vert,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 24 mars 2023

Le Maire,

  
Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 17/03/2023  
Nombre de membres :  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 27  
Dont pouvoirs : 8

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »*

REÇU EN PREFECTURE  
le 24/03/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20230323-20232303DEL